

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2018/2019

Les inscriptions administratives à l'Université Paris1 Panthéon-Sorbonne se font uniquement par le Web.

Connectez-vous sur le site de l'Université :

<https://www.pantheonsorbonne.fr/>

cliquez sur *Inscription* puis suivez la procédure d'inscription vous correspondant (*Première inscription* ou *Réinscription*)

Les étudiant.e.s admi.e.s pourront procéder à leur inscription administrative pour l'année universitaire 2018/2019 entre les 06 et 26 juillet 2018 et à partir du 23 août 2018, mais avant la date de réunion de pré-rentrée la première semaine de septembre 2018.

CAS PARTICULIER DES DOUBLES-CURSUS A L'ECOLE DES ARTS DE LA SORBONNE (UFR 04) :

- Les étudiant.e.s demandant à préparer deux diplômes à l'Ecole des Arts de la Sorbonne, ne pourront s'inscrire administrativement par internet à ces deux préparations, qu'après y avoir été autorisé.e.s par l'Ecole des Arts de la Sorbonne.
- Il est obligatoire de vous inscrire simultanément aux deux formations au sein desquelles vous avez été préalablement admis, car une seule connexion est possible sur cette plateforme.
- Les deux codes, dits « codes-diplômes » correspondant aux deux formations en question, doivent tous deux obligatoirement apparaître sur la plateforme au moment de votre inscription.